

Controverses, crises et changement dans les systèmes statistiques



Jean-Pierre BEAUD

Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie,
Université du Québec

Alain Desrosières a réussi à rassembler autour de lui des chercheurs venant d'horizons disciplinaires, théoriques et géographiques différents. C'est là le signe de l'importance intrinsèque d'une œuvre qu'il a construite durant une quarantaine d'années et des amitiés que cet homme simple, discret, aimable a su forger au fil des ans. Lui rendre hommage, c'est d'abord dire ce qui précède, mais c'est aussi et surtout continuer à faire exister sa pensée à travers les travaux de recherche, en s'en emparant, en la critiquant.

Venant à Montréal pour y recevoir un doctorat *honoris causa* de mon Université, l'Université du Québec à Montréal, Alain avait été très intrigué par la crise toute récente du recensement canadien. Le texte qui suit rappelle cette crise, et tente d'aller plus loin en formalisant des propositions analytico-théoriques pour penser le changement en statistique. Alain Desrosières s'intéressait non seulement aux succès mais aussi aux controverses et aux crises dont il pensait qu'elles sont grosses de changements.

L'histoire statistique officielle et même l'histoire élaborée par les chercheurs donne souvent la part belle aux réussites, à la rationalisation, à l'innovation et au progrès. Cette lecture généreuse, sans être fautive bien sûr, n'épuise pas le sujet. Une histoire des ratés de la communication statistique ou des échecs est aussi possible et surtout souhaitable. Cette autre lecture cernerait également les controverses scientifiques et surtout toutes celles qui ont débordé les limites du monde statistique pour devenir publiques. Une controverse publique est souvent embarrassante pour un organisme statistique. L'argumentaire statistique, qui met de l'avant des points de vue qui se présentent comme scientifiques et pragmatiques, doit alors rivaliser avec un argumentaire philosophico-politique ou d'ordre moral. Il n'est pas sûr que le premier argumentaire l'emporte.

Le débat sur le recensement canadien de 2011

Le débat sur le recensement canadien de 2011 est probablement un des exemples les plus intéressants de controverse publique impliquant un bureau statistique. Il s'ouvre un peu inopinément à la fin du mois de juin 2010, alors qu'on apprend que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a éliminé de fait les questions du questionnaire long et a remplacé ce dernier par une enquête volontaire administrée à 30% de la population. Dans la *Gazette du Canada*, en date du 26 juin, figure en effet un « décret [qui] vise à fixer le mois de mai 2011 comme étant le mois durant lequel Statistique Canada mènera le recensement de la population de 2011 et à prescrire les questions à poser lors du recensement de la population

de 2011 ». En annexe apparaissent les huit questions du formulaire court, et rien d'autre ! Le formulaire long a donc disparu. La décision avait été formellement prise quelque temps plus tôt puisque le décret du Conseil privé est en date du 17 juin.

Dans le recensement canadien de 2006, le questionnaire abrégé de base comprenait huit questions dont une portant sur la langue maternelle et une autre sur les unions libres (de sexe opposé ou de même sexe) ; il était distribué à quatre logements privés sur cinq. Le questionnaire long, appelé « complet » et distribué à un logement privé sur cinq, contenait, en plus, des questions sur différents types de handicap, la connaissance d'autres langues que le français et l'anglais, les langues parlées à la maison et au travail, les origines ethniques ou culturelles des ancêtres, les Autochtones, les minorités visibles, la mobilité, la scolarité, les activités à la maison dont le nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers ou à s'occuper des enfants sans paye ou sans salaire, les activités sur le marché du travail, le revenu. Et l'on s'attendait à ce que, moyennant quelques modifications, les deux formulaires fussent réutilisés en 2011. Ce ne fut donc pas le cas.

Très vite, l'affaire prit de l'ampleur et les prises de position se multiplièrent. Visiblement, le gouvernement fut surpris de la réaction et la controverse s'installa. Elle durera tout l'été 2010 et mettra Statistique Canada en ébullition. Le gouvernement conservateur canadien justifiera la décision en invoquant le caractère inquisiteur et indiscret du questionnaire long administré à 20% de la population canadienne et surtout l'obligation d'y répondre (le refus étant éventuellement sanctionné par une amende et même par la prison). Les semaines suivantes seront éprouvantes pour le gouvernement conservateur mais surtout pour le bureau statistique canadien. Le successeur de Ivan P. Fellegi à la tête de Statistique Canada, Munir Sheikh, sera l'objet de pressions diverses dans le but de l'amener à s'exprimer sur ce que l'ensemble ou presque du monde scientifique appelle un désastre. Ne bénéficiant pas du prestige international ni même national de son prédécesseur, il apparaîtra comme un dirigeant plutôt pâle¹ qui, au mieux, s'est fait imposer une décision sans broncher et qui resta muet. Il finira par être « entraîné dans la tourmente », démissionnera et s'exprimera enfin, libéré de son devoir de réserve. Le ministre Clément déclarera à ce sujet : « Évidemment, la démission de M. Sheikh a été acceptée à regret. J'ai travaillé avec lui pendant des mois pour mettre en œuvre la décision du gouvernement de protéger la population contre les méthodes coercitives et intrusives employées concernant le formulaire de 40 pages. Ensemble, nous cherchions des solutions efficaces pour garantir l'utilité et la fiabilité des données obtenues grâce à une enquête volontaire. Nous avons certainement essayé d'atteindre cet équilibre, et je crois que nous avons réussi. Si quelqu'un souhaite proposer ses idées, nous sommes prêts à en discuter »². Munir Sheikh répondit donc à la question qui lui avait été posée sans cesse depuis plus de trois semaines: est-ce qu'une enquête volontaire peut remplacer un recensement obligatoire? Dans un communiqué en date du 21 juillet 2010, il déclara : « Elle ne le peut pas. Dans les circonstances, j'ai présenté ma démission au Premier ministre. » Il rejoignit ainsi le camp des opposants à la décision de troquer un questionnaire long obligatoire pour une enquête volontaire. On apprit alors qu'il s'était opposé à la décision malgré ce que déclaraient au début les autorités politiques.

-
1. Le jugement, après sa démission, est devenu plus positif. Munir A. Sheikh a été nommé Statisticien en chef par Stephen Harper en 2008 après une carrière assez impressionnante dans la fonction publique canadienne. L'économiste est présenté comme un personnage brillant et sa démission comme le geste d'un esprit libre : « *In a world where loyalty is king, bureaucrats of his standing do not tend to quit over differences of opinion. He did. In doing so, he displayed qualities that have emerged through his 38-year career: stubbornness and independence of mind.* », Tavia Grant (22 July 2010). « *An independent mind has always characterized Sheikh* ». Toronto: *Globe and Mail*.
 2. Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des Communes du Parlement canadien, le 27 juillet 2010, Numéro 029, 3e session, 40e législature.
<http://www.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/SearchBrowseEvidence.aspx?arpibs=False&arpice=True&arpicl=&arpicpd=4648017&arpid=False&arpidf=2010%2f03%2f03&arpid=&arpj=False&arpjpp=100&arpisb=Publication&arpist=s&arpit=munir%2bcensus&Mode=1&Parl=40&ps=Parl40Ses3&Ses=3&Language=F>

Tout au long de l'été 2010, les interventions se sont multipliées. Elles dénoncèrent, en règle générale, la décision des Conservateurs. Elles contribuèrent à construire d'une part une rhétorique anti abolitionniste riche et parfois sophistiquée, d'autre part une rhétorique abolitionniste qui n'est pas aussi élémentaire qu'on a bien souvent voulu le dire. La liste des opposants, quant à elle, est imposante et la liste des soutiens plutôt limitée. Cependant, malgré ce qu'on croyait être un ensemble implacable de bonnes raisons, le gouvernement conservateur n'a pas plié et la population, quoique plutôt favorable au retour du questionnaire long obligatoire, ne s'est pas massivement mobilisée en faveur de cette option. Le recensement de 2016 reprendra la « nouvelle » formule imposée en 2011; si jamais, toutefois, le recensement de 2021 revenait au modèle de 2006, il y aurait donc un écart de quinze années entre deux mesures d'une même variable faites dans des conditions comparables, c'est-à-dire par le truchement d'un questionnaire obligatoire ! Fin de la controverse, du moins pour un temps.

La controverse publique qui vient d'être succinctement présentée porte donc sur l'usage d'une technologie bien établie qui fait consensus ou presque dans le monde de la statistique ici et ailleurs: l'échantillonnage probabiliste avec obligation de répondre. Cette technologie combine deux principes, celui de l'échantillonnage probabiliste, et l'obligation de répondre (avec d'éventuelles sanctions si elle n'est pas respectée), que l'on associe souvent au premier principe. La combinaison a généralement l'avantage de limiter les redressements d'échantillon dus à des taux de réponse variables selon les divers groupes de la société. Avant 2010, s'il est vrai que les refus ou les omissions de répondre (à tout ou à certaines parties du questionnaire obligatoire) n'étaient pas rares, d'une part ils faisaient l'objet d'un traitement statistique qui s'était raffiné au fil des ans (le traitement du sous-dénombrement ou, à l'inverse, du sur-dénombrement occupe une part importante dans l'arsenal technique des statisticiens canadiens), d'autre part cela restait un geste personnel, individuel et peu politisé, contrairement à ce qui s'était passé dans des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. En 2010, l'un des premiers effets de la controverse a été de donner à ce geste de refus une portée politique et collective qu'il n'avait jamais eue auparavant au Canada. La décision gouvernementale l'a légitimé.

Dans une controverse publique, se télescopent des points de vue, des argumentaires, des intérêts de nature différente. Certes, tous les acteurs parlent les mêmes langues, mais cela ne veut pas dire qu'ils se comprennent pour autant. Dans le cas qui nous occupe, la controverse publique n'est pas à proprement parler l'extension hors des limites du système statistique d'une controverse scientifique *interne*. Le débat interne semblait clos depuis longtemps, à tout le moins pour ce qui est du caractère probabiliste de l'échantillon (mais ce n'est pas cela, à proprement parler, qui était remis en cause par les Conservateurs même s'il est vrai qu'en pratique la contestation de l'obligation de répondre mettait en péril la pratique d'échantillonnage). On est plutôt dans un cas de figure, intéressant, où l'irruption de principes politiques ou moraux active ou réactive de façon quelconque peu artificielle un débat scientifique.

La stratégie des opposants à la décision conservatrice a été de ramener le débat à sa dimension scientifique ou technique. C'est un terrain qui leur était éminemment favorable. En tant qu'experts reconnus, ils pouvaient soutenir avec fermeté la supériorité de l'échantillon probabiliste avec obligation de répondre sur l'échantillon de volontaires (ce qu'était devenu, à leurs yeux, l'échantillon probabiliste sans obligation de répondre). Ils pouvaient plaider le coût très faible de la procédure en termes de limitation de libertés et les profits collectifs très élevés de son application. L'abandon du questionnaire long obligatoire conduisait au remplacement d'une méthodologie assez sûre par une méthodologie qui l'est beaucoup moins, puisque les données du questionnaire long sont maintenant collectées auprès de ce qu'on pourrait appeler un gros échantillon de volontaires, dans le cadre de *l'Enquête nationale auprès des ménages*³.

3. Pour une défense du caractère obligatoire de certaines enquêtes, voir le blog du directeur du Census Bureau des Etats-Unis : <http://directorsblog.blogs.census.gov/2012/06/04/why-are-some-census-surveys-mandatory/>

On risque fort alors, disait-on, de voir décliner à la fois le taux de réponse et, surtout, la représentativité du groupe des répondants. L'autre gros problème touchait à la rupture de la chaîne historique de données qu'implique un tel abandon. Les études longitudinales que font les bureaux statistiques et les diverses équipes de recherche nécessitent une stabilité méthodologique : mêmes questions, même mode de collecte. Certes, et le paradoxe est bien connu, à un certain moment il faut changer soit les questions (elles ne sont plus pertinentes), soit les choix de réponse. La structure de la société peut avoir suffisamment évolué pour imposer une rupture de cette chaîne. Mais ce sont alors des considérations scientifiques, cognitives qui, normalement, prévalent. En-dehors de ces périodes, la stabilité (relative car des changements, disons mineurs, apparaissent en tout temps) du processus de collecte s'impose.

La tonalité était donc fortement positiviste : la statistique contribue à éclairer le monde à l'aide de procédures quantitatives, par amalgame d'expériences, de choix personnels. Et les critiques que les sciences sociales avaient pu émettre à l'endroit de la statistique étatique ou des méthodologies quantitatives avaient été tuées au moins pour un temps. L'unanimité était de mise : de fait, rares furent les scientifiques à défendre l'abolition. Concédant qu'il fallait peut-être aussi argumenter en des termes philosophiques ou politiques, comme leurs adversaires, ils invoquaient ces contraintes qu'implique le vivre-ensemble : voter, payer ses impôts, présenter son passeport et donner quelques informations lors du recensement une fois tous les 25 ans, en moyenne, sont peu de choses si on les compare avec les gains espérés puisque les données de recensement une fois agrégées servent de support à des politiques gouvernementales diverses tout comme elles permettent, lorsqu'elles sont désagrégées tout en restant anonymes, des interventions ciblées au plan le plus local. S'ils avaient pu contenir le débat dans ces limites, ils l'auraient probablement emporté.

Leurs opposants, partisans de l'abolition, avaient un handicap sérieux sur le plan scientifique. Pour contrebalancer le solide argumentaire de la communauté des sciences, ils pouvaient simplement tabler sur le principe d'une enquête volontaire administrée auprès d'un échantillon plus large que par le passé (on était monté jusqu'à 30% pour compenser l'abrogation de l'obligation). Ce n'était a priori guère convaincant dans la mesure où cela voulait dire aussi des coûts plus élevés sans gains assurés en matière de représentativité. Dans les faits, il est difficile de savoir comment cet aspect scientifique du débat a été compris par le public. Car l'essentiel était ailleurs : dans le pouvoir des autorités gouvernementales à imposer une lecture politico-philosophique et, ultimement, à clore les discussions en invoquant les délais (on ne peut plus rien changer si l'on veut que le recensement ait lieu) et en tablant sur la tradition d'expertise du bureau statistique pour faire de l'Enquête un succès. Car le désastre annoncé par les opposants suite à la disparition du questionnaire long obligatoire a été moindre que prévu. Avant la décision conservatrice, « ... Statistique Canada avait prévu que le taux de réponse au questionnaire détaillé obligatoire du Recensement de 2011 se chiffrerait à 94 %, un taux identique à celui obtenu lors du Recensement de 2006. Statistique Canada a présumé un taux de réponse de 50 % pour l'Enquête nationale auprès des ménages, dont la participation est volontaire. »⁴. En fait, le taux de réponse non pondéré a finalement été passablement plus élevé, d'un peu moins de 69%⁵ Le taux pondéré, quant à lui, s'établit à un peu plus de 77%. Le désastre, au moins au plan du taux de réponse, ne serait donc pas si important. Les statisticiens de Statistique Canada, en usant de divers procédés techniques, auraient donc été capables de convaincre le public de répondre en grand nombre au questionnaire de l'ENM. Le gouvernement ne s'est d'ailleurs pas privé d'invoquer la grande expertise technique de Statistique Canada pour désamorcer les critiques : ne peut-on pas faire confiance aux statisticiens canadiens dont vous [les opposants] dites tant de bien ? Peut-être faut-il voir effectivement dans ce résultat somme toute « correct », l'effet de cette fameuse grande technicité du bureau canadien, de cette habileté à développer

4. Statistique Canada, http://enm.statcan.gc.ca/nhs-enm_r005-fra.htm

5. http://www12.statcan.ca/NHS-ENM/2011/ref/about-apropos/nhs-enm_r012-fra.cfm

et utiliser des techniques toujours plus sophistiquées qui fait l'envie de bien des statisticiens d'État à l'extérieur du Canada.

Le changement en statistique

Cet exemple de controverse, qui a provoqué des transformations dans le système statistique du pays, nous conduit à poser la question du changement en statistique. Le changement peut être induit par des innovations technologiques qui, comme dans le cas des méthodes de sondage, permettent de décupler le travail tout en bonifiant, à moindre coût, les résultats. Il peut provenir de changements sociétaux comme dans le cas des modifications de nomenclatures, par exemple: ni pure construction logique, ni pur reflet de la réalité, la classification naît au terme d'un processus complexe qui emprunte à une lecture de la réalité orientée par divers facteurs, comme la disponibilité d'outils de mesure, la formation des statisticiens, les demandes des groupes et de l'État, etc. Enfin, le changement peut provenir de pressions extra scientifiques et traduire une volonté politique, comme dans le cas de la controverse canadienne. Essayons de formaliser le jeu de ces facteurs en tenant compte des dimensions du travail statistique.

Le fait statistique est construit par une série de pratiques s'appuyant sur des normes et sur des structures. Un régime statistique, c'est le complexe formé à une époque donnée par les structures, conçues comme ce qui a trait à l'organisation et à la division du travail statistique, les normes, considérées comme l'ensemble des règles, prescriptions et référents censés orienter, encadrer, voire censurer les pratiques, et les pratiques statistiques, c'est-à-dire les activités pour lesquelles sont déployées ressources et compétences. Vu sous cet angle, et à l'échelle d'une macro-histoire, le régime statistique donne une image de cohérence transcendant, en partie, les particularités nationales.

Nous avons ainsi distingué un régime qualifié de pré ou proto statistique caractérisant la période antérieure au milieu du XIXe siècle, un autre marqué par le phénomène de la nationalisation statistique, s'étendant jusqu'aux années 1930, un troisième organisé autour de l'idée de macro-direction statistique et qui couvre le cœur du XXe siècle et, enfin, un quatrième qui s'impose à compter des années 1980 dans un contexte de mondialisation néolibérale. Mais il est possible aussi, si les phénomènes statistiques sont considérés sous un angle plus méso ou micro, de voir les normes se différencier selon les acteurs, et les structures être moins intégrées qu'il n'y paraît de prime abord. Il est possible alors de penser les crises et les controverses statistiques et ce faisant d'envisager le changement statistique comme le résultat de pressions internes et externes, scientifiques et politiques, comme le proposait Alain Desrosières dans ses divers travaux. Pour cela, nous allons complexifier quelque peu le modèle du régime statistique. Un régime statistique, ce complexe formé par les structures, les normes et les pratiques, s'appréhende aussi en fonction de trois niveaux : supranational, national et infranational. Il se peut ainsi que le supranational soit travaillé par les principes d'un régime (néolibéral probablement aujourd'hui) et qu'au national et à l'infranational ce soient les traits d'un autre régime (néokeynésien) qui s'expriment. On comprend alors que des crises soient possibles de ce point de vue. De plus, ce régime est orienté en fonction de deux légitimités, de deux pôles (de savoir), la science et l'État. Cet ensemble nous conduit à émettre un certain nombre de propositions qui sont autant de pistes pour d'autres recherches sur la statistique.

Proposition 1. Idéalement, ces trois dimensions, normes, structures et pratiques, sont en accord, synchrones, relevant des mêmes principes. Dans les faits, c'est rarement le cas en totalité. Pour plusieurs raisons. D'abord parce que ces trois dimensions évoluent selon des rythmes différents. Ensuite parce qu'elles sont soumises à des facteurs dissemblables. Et enfin parce qu'elles changent selon des modèles différents.

Proposition 2. Ces trois dimensions évoluent selon des rythmes différents. Les structures sont relativement stables et changent sur le long terme, généralement. Les changements peuvent être, dans certains cas, brusques et radicaux. Comme lorsqu'un système passe de la décentralisation à la centralisation ou lorsqu'un système centralisé se déconcentre. Le régime statistique actuel, néolibéral, pose une adaptation plus rapide au contexte ambiant: c'est une des raisons qui conduit à la prolifération des agences capables selon leurs promoteurs de répondre structurellement plus vite aux demandes du marché. Les normes, quant à elles, peuvent être multiples et adaptées à des publics différents. L'absence de synchronisation a toutefois un coût, potentiellement élevé. Les coûts d'un changement, sur ce plan, sont toutefois plus faibles que dans le cas des structures. Les normes se transforment plutôt sur le moyen terme. Elles peuvent aussi, plus facilement que les structures, se superposer. Ainsi, bien des principes cohérents avec le régime statistique néolibéral continuent d'exister même si le bureau s'en est distancié (par d'autres termes de son discours et par sa structure), le Brésil offrant un exemple de ce cas de figure. Les pratiques, enfin, peuvent être multiples, et relever éventuellement de principes différents. Elles peuvent changer à court terme. On est donc face à trois dimensions qui n'évoluent pas nécessairement selon le même rythme. Nous avons là des éléments de tension mais aussi, lorsque cela est géré habilement, des moyens pour faire face aux crises. Voir tableau 1.

Tableau 1. Les trois dimensions d'un régime statistique

	Rythme évolution	Unicité ou pluralité	Superposition ou non	Changement	Contradictions
Structures	Long terme	Unicité mais modulation selon niveaux	Non	Rare mais plutôt radical	Difficile de changer les structures; si oui, déstabilisation du personnel
Normes	Moyen terme	Unicité mais modulation selon publics	Oui	Très malléables	Risques de cacophonie
Pratiques	Court terme	Plurales sous pression des publics	Oui mais les ressources allouées vont permettre l'élimination de pratiques jugées coûteuses ou non pertinentes	Très malléables	Sensibles aux pressions des publics et aux demandes du politique

Proposition 3. Ces dimensions du régime peuvent se décliner en fonction des trois niveaux structurant la vie statistique : le supranational, le national et l'infranational. Le supranational conduit à une standardisation et donc impose soit des normes nouvelles (qualité, transparence, par exemple), soit des pratiques nouvelles (sondages, abandon des formes jugées lourdes d'enquêtes comme le recensement), soit même des structures comparables (agence, par exemple). Ce discours reçoit l'appui parfois appuyé, parfois critique du personnel statistique (au moins d'un niveau supérieur) que son attachement au caractère transnational de la science conforte. À des niveaux plus faibles de la hiérarchie statistique, les réticences peuvent être nombreuses. D'un autre côté, l'infranational travaille les structures, les normes et les pratiques imposant la diversité et la prise en compte des publics locaux. C'est une source de tension, en particulier avec le national. Voir tableau 2.

Tableau 2. Les trois niveaux d'appréhension du statistique

	Tendances	Acteurs	Rapport au régime	Conflits
Supranational	Uniformisation	Multiplicité	Exprime régime actuel	Exacerbe nationalisme statistique
National	Spécification	Tendance à l'unicité	Tendance à conserver modèles conformes à la nature du pays	Résistance, variable selon les niveaux de la hiérarchie, au changement ; clivage entre direction et divers personnels
Infranational	Diversification	Multiplicité	Introduit nouveaux acteurs non statistiques ; tendance à critiquer pratiques issues d'un régime spécifique	Exprime des intérêts éventuellement non statistiques ; en phase malgré un discours contestataire avec certains aspects du régime actuel

Proposition 4. Enfin, la statistique relève de deux champs spécifiques, celui de la science et celui de l'État ou du politique. Les valeurs structurant ces deux champs sont éventuellement contradictoires. La science postule une forme de neutralité qui, en termes statistiques, se traduit par la technicité et un recours de plus en plus important à la mathématique. Certes, ces techniques ne sont pas neutres au sens où, comme l'a bien montré Alain Desrosières, quantifier, c'est convenir puis mesurer. D'autant que les statisticiens eux-mêmes portent des intérêts à la fois collectifs et individuels. L'État, de son côté, exprime à la fois la partialité du parti au pouvoir et l'impartialité souhaitée, annoncée de la machine bureaucratique. Ces deux dimensions peuvent entrer en conflit. Voir tableau 3.

Tableau 3. Les deux légitimités statistiques

	Discours type	Référent	Type de controverse	Forme de la controverse
Science	Neutralité	International	Scientifique	Technique
État	Neutralité/ partialité	National	Publique	Politique

Proposition 5. Les crises statistiques sont le résultat de ces interactions complexes qui font que, de moins en moins, les machines statistiques sont isolées du monde ordinaire. Les classements statistiques et le travail statistique ont toujours été le produit d'un travail qui ne trouve pas sa source uniquement dans la statistique comme discipline. C'est encore moins vrai aujourd'hui tant la sollicitation (la consultation) du monde extra-statistique est même encouragée.

Cet ensemble permet de saisir l'importance, dans un monde où le chiffre est omniprésent, du travail statistique dans la construction d'un véritable régime de vérité, au sens où l'entendait Michel Foucault. Les sources de tension peuvent ainsi être identifiées, leurs logiques dégagées. La logique de l'État, du politique a tendance à prévaloir dans le régime actuel, en tout cas par la mobilisation populiste du monde ordinaire, comme cela s'est fait au Canada. C'est d'autant plus surprenant que, par certains aspects, le travail statistique semble aussi orienté par des pressions venant des marchés et que la technicité de la statistique est toujours plus affirmée.

Cela nous rappelle que statistique et État sont liés de diverses façons, par l'étymologie mais aussi et surtout par l'histoire, et que, selon une distinction chère à Alain Desrosières, la statistique peut être conçue à la fois comme un outil de gouvernement et comme un outil de preuve. Cette consanguinité et cette double nature sont à la source à la fois du prodigieux crédit que le chiffre possède aujourd'hui mais aussi de la profonde méfiance qu'il peut susciter chez certains. Aussi la fameuse formule attribuée à Benjamin Disraeli mais revenant probablement à Mark Twain, « There are three kinds of lies: lies, damned lies, and statistics », tout comme celle produite par le Maréchal Foch en 1918, « Statistics won the war »⁶, est-elle l'inévitable prix que la statistique doit payer du fait que Statistique et État sont comme deux faces d'un même phénomène, les deux visages de Janus, l'un chiffré, l'autre armé.



6. Citation rapportée en anglais par Robert Hamilton Coats, « père » du Bureau fédéral de la statistique canadien